

HEURE D'INFORMATION SYNDICALE (HIS) DÉMATÉRIALISÉE

CFE-CGC FERROVIAIRE, seule organisation syndicale catégorielle a pour vocation d'accompagner, d'informer et de défendre les intérêts des agents de maîtrise et des cadres du GPU SNCF et de la branche ferroviaire.

Les Heures d'Information Syndicale appelées HIS, sont des rencontres organisées par vos Délégués Syndicaux, Responsables de Section Syndicales et élus.

Elles sont le lieu privilégié pour échanger sur les sujets d'actualité, sur l'emploi, sur les évolutions des organisations et des conditions de travail, et si nécessaire pour convenir d'une rencontre avec un représentant syndical dans le cadre d'un accompagnement individuel.

L'HIS **CFE-CGC FERROVIAIRE** s'adresse à tout salarié du collège **maîtrises et cadres quel que soit son statut**.

QU'EST-CE QU'UNE HIS ?



1 heure pour vous !

Le chapitre 7 du GHR 00148 (en application du § 2 de l'article 12.2 du Chapitre 1 du Statut) fixent les principes généraux de l'HIS.

« Chaque section syndicale est habilitée à tenir tous les 2 mois, pendant les heures de service, une réunion d'information dans chaque établissement ou organisme de direction de l'une des cinq sociétés SNCF (ou partie d'établissement ou d'organismes géographiquement distinct dont l'effectif normalement prévu est d'au moins 10 agents en service simultanément ...) ».

SUR QUEL TEMPS PEUT-ON ASSISTER À UNE HIS ?

La réglementation SNCF précise que chaque agent peut rencontrer une organisation syndicale 1h00 tous les deux mois sur leur temps de travail dans le cadre d'une Heure d'Information Syndicale (HIS).

Pour cela l'agent utilise le compteur « HA ».

Ce compteur « HA » permet donc de vous absenter après avoir informé votre hiérarchie, afin d'assister à l'**HIS CFE-CGC FERROVIAIRE**. Il suffit de poser une autorisation d'absence d'une heure en indiquant HIS / HA.

Pour plus de précision, prenez contact avec votre Gestionnaire de l'Utilisation (GU).

CFE-CGC FERROVIAIRE VOUS PROPOSE UNE HIS DÉMATÉRIALISÉE

Favorable à la dématérialisation dans le cadre de la pandémie, **CFE-CGC FERROVIAIRE** organise et anime, pour vous des HIS dématérialisées via TEAMS.

Les HIS peuvent être organisées par établissement ou sur plusieurs établissements d'un même site.

QUI PEUT PARTICIPER À UNE HIS DEMATERIALISEE ?

Ce dispositif est destiné aux agents en 100% télétravail et aux agents présents ponctuellement sur site et dotés, de par leur activité professionnelle, d'un matériel informatique (dont un casque) et d'une connexion à l'outil « Teams ».

Il convient de ne pas gêner vos collègues qui ne participeraient pas à l'HIS.

La réglementation SNCF ne prévoit pas de mettre à disposition du matériel informatique aux salariés présents sur site pour qu'ils puissent participer aux HIS en distanciel, ni une salle ou un local.

COMMENT ASSISTER À UNE HIS DÉMATÉRIALISÉE CFE-CGC FERROVIAIRE ? LES 4 ÉTAPES

ETAPE 1 :

Dans un premier temps **CFE-CGC FERROVIAIRE** vous informe des dates et heures des HIS via une communication « *DIVA spécial HIS dématérialisées* ». Ces communications « DIVA », vous permettent de connaître la date et l'heure des HIS et de vous inscrire en envoyant un courriel au secrétariat de **CFE-CGC**

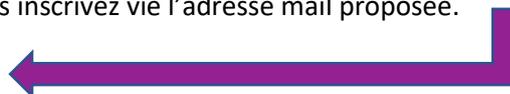
FERROVIAIRE (cfecgc.fer.secretariat@gmail.com) puis y participer en utilisant le lien teams que le syndicat vous enverra.

Les salariés qui souhaitent participer à une HIS en distanciel devront en aviser leur hiérarchie.



ETAPE 2 :

Vous vous inscrivez via l'adresse mail proposée.



ETAPE 3 :

CFE- CGC FERROVIAIRE vous envoie un lien au plus tard la veille de l'HIS vous permettant de vous connecter.



ETAPE 4 :

À l'heure de la HIS vous vous connectez, à partir de votre poste de travail via le lien communiqué par **CFE-CGC FERROVIAIRE** et participez à la HIS. Un animateur prévu à cet effet rappelle les règles de fonctionnement en début de séance et anime les échanges. Par ailleurs, afin de répondre aux questions « généralistes » et « métier » **CFE-CGC FERROVIAIRE** réunit pour vous, à cette occasion, une équipe pluri compétente capable de vous apporter toutes les informations du périmètre du GPU, de votre SA ou de votre établissement